

Demandez Angela

Prévenir & combattre le harcèlement de rue

Le harcèlement de rue

8 jeunes femmes sur 10 ont peur de sortir seules le soir. La plupart des femmes ont déjà été harcelées dans la rue ou les transports en commun. Si le harcèlement de rue touche particulièrement les femmes, il peut toucher tout le monde. Depuis la loi du 3 août 2018, le harcèlement de rue est réprimé par l'outrage sexiste et par une amende pouvant aller de 90 à 750 €.

Qu'est-ce que le dispositif "Demandez Angela" ?

1. Objectif : créer un réseau de lieux sûrs partout sur le territoire pour prévenir et lutter contre le harcèlement de rue.
2. Si une personne se sent harcelée, elle ou il peut trouver refuge dans l'un des établissements partenaires - identifié grâce au sticker sur sa vitrine - et demander "Angela".
3. Vous pouvez lui proposer de rester en sécurité, de boire un verre d'eau, d'appeler un proche ou un taxi pour elle ou lui... en toute bienveillance.

Je m'engage à lutter contre le harcèlement de rue

Chaque établissement qui rejoint le dispositif s'engage, avec le Secrétariat d'État chargé de l'Égalité entre les femmes et les hommes et de la Lutte contre les discriminations, et HeForShe, le mouvement de solidarité pour l'égalité entre les femmes et les hommes des Nations Unies, à informer et impliquer son personnel, à apposer les supports de communication joints au présent kit (flyer, sticker, ...) ainsi qu'à protéger toute personne qui demandera Angela.



Ressources utiles

arretonslesviolences.gouv.fr : map des lieux sûrs, charte d'engagement, FAQ. Pour toute question : angela@pm.gouv.fr

